

Référentiel professionnel du BPJEPS « activités équestres » (Mentions équitation et tourisme équestre)

Les objectifs de la rénovation des qualifications de l'encadrement des activités équestres ont pour but, au travers de compétences mieux identifiées, de :

- prendre en compte l'ensemble des publics, notamment jeunes, scolaires, adultes, ... pratiquant l'équitation, ou le ménage, sous toutes leurs formes à des fins de loisir, d'activités physiques ou sportives,
- encadrer et initier ces publics aux pratiques de loisir, jusqu'aux premiers niveaux de compétition,
- mieux répondre à la réalité des emplois dans les entreprises équestres,
- assurer une sécurité accrue sur l'ensemble des pratiques équestres proposées au public,
- contribuer à la fidélisation de la clientèle des établissements équestres,
- favoriser la promotion sociale des personnels.

I – Description du métier

1.1 Appellation :

Le titulaire du BP JEPS spécialité activités équestres exerce le métier couramment appelé «moniteur». Dans la convention collective étendue, ce poste s'intitule enseignant-animateur.

Objet et contenu :

D'une manière générale, le moniteur d'équitation :

- conduit un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement jusqu'au niveau amateur 4
- garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres ;
- accueille les publics, anime une structure, et contribue à la promotion des activités ;
- participe à la valorisation de la cavalerie ;
- participe aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ;
- participe à l'organisation et à la gestion de l'activité.
- peut être amené à participer sous la responsabilité des professionnels médicaux, paramédicaux, du domaine médico-social, socio-éducatif relevant de structures médico-socio-éducatives à l'encadrement de publics handicapés ou en difficulté sociale.

Champ et nature des interventions :

Le titulaire du BP JEPS spécialité activités équestres réalise de manière autonome des prestations dans les champs éducatifs, sportifs et des loisirs en utilisant des équidés.

Les situations professionnelles sont extrêmement variées et dépendent :

- du type, de l'environnement et de la taille de la structure ;
- du type de public accueilli et des conditions d'accueil ;
- de la nature de la ou des activités équestres concernées ;
- de la cavalerie utilisée et de son mode d'hébergement.

La diversité des situations professionnelles, repérées dans les activités équestres, met en évidence des compétences transversales et spécifiques nécessaires pour assurer l'encadrement de tous les modes de pratique avec des conditions de sécurité optimales et une bonne qualité pédagogique.

Les activités communes aux différentes situations sont décrites par fonction et complétées, dans les 5 champs d'intervention suivants : l'équitation, le tourisme équestre, l'équitation western, les équitations de tradition et de travail, l'attelage, par les activités spécifiques à ces champs

Les différents champs d'intervention :

«Equitation » :

Le moniteur d'équitation encadre de manière autonome les activités de découverte, d'animation et d'initiation aux pratiques équestres mentionnées dans le référentiel professionnel.

Le moniteur d'équitation peut, à l'exclusion des autres pratiques couvertes par une autre mention, réaliser des activités :

- de préparation aux premiers niveaux de compétition
- d'approfondissement des pratiques équestres de loisir ou d'amélioration de la pratique personnelle.

☑ « Tourisme équestre » :

Le moniteur de tourisme équestre encadre de manière autonome les activités de découverte, d'animation et d'initiation aux différentes pratiques de tourisme équestre et de randonnée de pleine nature, mentionnées dans le référentiel professionnel.

Le moniteur de tourisme équestre peut, à l'exclusion des autres pratiques couvertes par une autre mention, réaliser des activités :

- de préparation aux premiers niveaux de compétition de tourisme équestre : épreuves de technique de randonnée équestre;
- d'approfondissement des pratiques de tourisme équestre notamment : accompagnement de randonnée équestre ; itinérance à cheval ; voyages à cheval ; randonnée attelée ; technique de randonnée équestre.

1.2 Autonomie et responsabilité :

Le moniteur d'équitation exerce ses activités de manière autonome dans la réalisation des prestations d'animation, d'initiation aux différentes pratiques équestres. Il peut assurer, s'il possède les compétences correspondant aux disciplines qu'il fait pratiquer aux différents publics jusqu'aux premiers niveaux de compétition.

Son niveau de responsabilité est très variable en fonction de son statut et de l'entreprise où il exerce, et l'amène à prendre de nombreuses initiatives.

Lorsqu'il est salarié, le moniteur voit son autonomie et sa responsabilité définies dans son contrat de travail. Il rend compte à son employeur ou à son supérieur hiérarchique.

1.3 Evolution de carrière :

- Dans le poste : les évolutions possibles sont liées à la taille de l'entreprise, à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises, aux qualifications obtenues (certificat de spécialisation, niveau III) ;
 - ❖ Vers une discipline sportive équestre particulière : entraîneur, compétiteur ;
 - ❖ Vers l'encadrement pédagogique : formateur, responsable pédagogique, responsable de projet ;
 - ❖ Vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement d'un public en difficulté
 - ❖ Vers la direction de structure et chef d'entreprise.
- Hors du poste : nombreux sont les moniteurs qui changent d'activité et s'orientent vers des métiers :
 - ❖ de commerce : d'équidés, de granulés ou d'alimentation, de matériel équestre ou d'équipements pour les pratiquants... ;
 - ❖ de relation : animateurs, éducateurs, formateurs... ;
 - ❖ d'organisation de manifestations, événements, stages ; voyages ou de direction d'équipements sportifs ;
 - ❖ dans d'autres secteurs de la filière cheval : l'élevage, les courses, la production agricole ;
 - ❖ d'administrations liées à la filière ;

II Fiche descriptive des activités

Présentation :

Les activités communes aux différentes situations sont classées par fonction, en respectant la classification de la convention collective étendue des centres équestres.

Dans chaque fonction sont décrites :

- les activités conduites par tous les moniteurs titulaires de la spécialité « activités équestres » quelle que soit la situation professionnelle et le champ d'intervention ;
- les activités spécifiques aux 2 champs d'intervention suivants :
 - ❖ Equitation ;
 - ❖ Tourisme équestre ;

Dans chaque fonction sont mentionnées les activités « que peut être amené à réaliser », avec des compétences complémentaires, le moniteur tant dans les activités conduites par tous, que dans les activités spécifiques à un des 2 champs particuliers.

Fonction : encadrement des activités.

Le moniteur conduit un projet d'animation, d'initiation ou de perfectionnement, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

- Il/elle prépare son action d'animation, d'initiation ou de perfectionnement :
 - définit les objectifs, les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet dans des conditions optimales de sécurité.
 - adapte ses prestations et ses méthodes pédagogiques aux différents publics.
 - prépare un projet qui sera individuel, de groupe ou une activité d'équipe.
 - élabore une séance, une progression visant à développer l'autonomie des pratiquants à cheval ou à Poney : enfants, adolescents, adultes.
 - cherche les meilleures conditions de réussite pour les pratiquants dans le respect des autres usagers.
 - prévoit les personnes et le matériel indispensable.
 - prévoit un programme de substitution et adapte ses objectifs, moyens, méthodes autant que nécessaire.
 - prend en compte la réglementation liée à son projet et respecte les contraintes locales.
 - prépare le passage d'un examen de pratiquant ou une manifestation particulière.
 - aménage les lieux d'exercice choisis en respectant les impératifs de sécurité.
 - s'informe de la procédure d'appel des secours et de la conduite à tenir.

- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - prépare le tournage vidéo d'une séquence.
 - prépare un projet avec des publics particuliers.

- ☑ **Equitation :**
 - prépare les parcours d'obstacles et d'extérieur en tenant compte des règles de sécurité et du niveau des pratiquants et des chevaux.

- ☑ **Tourisme équestre :**
 - cherche un thème dans l'environnement naturel, culturel et humain.
 - s'informe des règles de circulation liées au déplacement à cheval.
 - organise des randonnées entre des relais d'étapes connues et identifiées.
 - organise les déplacements avec un souci constant de sécurité.
 - prend en compte le confort des pratiquants.
 - prend en compte les éléments culturels et environnementaux.
 - veille au respect des tiers, du droit de propriété et de l'environnement.
 - prépare une randonnée attelée.
 - rédige une feuille de route, prévoit les horaires, choisit les allures.
 - maîtrise les techniques liées à l'orientation et la topographie.
 - compose les différentes trousse de secours.
 - organise l'intendance liée à l'activité (personnes et matériel).
 - prévoit l'hébergement des cavaliers.
 - prévoit l'hébergement des équidés, le rangement du matériel.

- Il/elle réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou de perfectionnement :
 - prend en charge des publics d'âge et de motivations différentes.
 - les accueille, leur présente la structure et les informe de son fonctionnement.
 - informe sur la vie des équidés et la manière de les aborder : éthologie de base.
 - informe les pratiquants sur l'histoire et la culture équestre.
 - vérifie les capacités des clients et adapte ses objectifs, moyens, méthodes.
 - avec de jeunes enfants, il conduit des projets de découverte et d'initiation, tant à pied qu'à poney.
 - choisit les chevaux et les poneys, de différentes races, adaptés à son projet.
 - attribue le matériel et vérifie la préparation des équidés.
 - vérifie l'équipement des pratiquants et le matériel utilisé.
 - aménage les lieux de pratique.
 - présente le but, les objectifs et le déroulement de la séance.
 - met en confiance, encourage et motive les pratiquants.
 - donne des consignes pour prévenir les risques d'accident.
 - veille à la protection des pratiquants et de lui-même : risques, fatigue, équipements.
 - apprend les bases techniques des activités équestres.

- met en place des situations d'apprentissages en lien avec l'activité.
 - explique comment atteindre les objectifs et résoudre les difficultés rencontrées.
 - effectue des séances de perfectionnement liées à son projet.
 - utilise des critères de réussite observables.
 - utilise des méthodes pédagogiques cohérentes avec le comportement et la psychologie des équidés comme des humains.
 - mobilise et coordonne les personnes qui participent à son action.
 - s'adapte aux circonstances et gère les imprévus.
 - respecte le code de bonne conduite.
 - s'assure du respect des équidés et de l'environnement.
 - veille à la protection du cheval et prend les mesures qui s'imposent.
 - utilise et transmet les gestes et postures à utiliser pour préserver sa santé.
 - reprend un équidé qui pose problème lors d'une séance.
 - gère l'effort et vérifie l'intégrité fonctionnelle des équidés.
 - utilise et respecte les règlements fédéraux liés à son activité (formation des pratiquants et compétitions club et amateur).
 - en cas de besoin, il prévient les secours et facilite leur intervention.
- Il met en œuvre des activités avec cheval pour un public handicapé ou en difficulté sociale. Cette mise en œuvre se fait sous la responsabilité de personnes qualifiées et notamment :
 - prépare et aménage la structure équestre pour favoriser l'accueil de publics handicapés : accessibilité aux fauteuils, montoirs, salle chauffée...
 - se conforme aux réglementations en vigueur dans le secteur médical et /ou socio-éducatif.
 - participe avec les professionnels des structures médicosocio-éducatives à l'élaboration d'un projet individuel ou collectif, de mise en œuvre d'activités équestres en fonction de leurs objectifs: éducatif ou thérapeutique.
 - vérifie l'absence de contre-indication pour la mise à cheval de chaque personne handicapée.
 - détermine en liaison avec les professionnels des structures, la pratique équestre la plus adaptée à la réalisation du projet individuel ou collectif (mise en selle sur le cercle, longe courte, attelage adapté...).
 - choisit et prépare une cavalerie adéquate en utilisant les techniques de travail nécessaires (dressage monté, travail à pied).
 - participe en concertation avec les intervenants des structures spécialisées à l'élaboration des situations pédagogiques en fonction des objectifs définis (éducatif ou thérapeutique).
 - utilise si nécessaire un harnachement adapté pour faciliter l'autonomie du pratiquant handicapé et gérer la sécurité (rènes à poignées, selles creuses, double guide en attelage...).
 - maîtrise des techniques de monter pour la mise à cheval de personnes lourdement handicapées.
 - participe, en collaboration avec les personnels des structures spécialisées, à l'encadrement des séances d'activités équestres individuelles ou collectives en respectant les objectifs déterminés par le projet (éducatif ou thérapeutique).
 - participe aux évaluations de l'activité en liaison avec les structures spécialisées concernées.

Les autres activités nécessitant des compétences supplémentaires nécessitent une qualification particulière à l'encadrement d'un public handicapé ou en difficulté sociale.

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- participe aux manifestations organisées par les fédérations et institutions concernées par la promotion des activités équestres pour publics handicapés ou en difficulté.
- Utilise la vidéo, filme les pratiquants, et commente leurs prestations
- Utilise de nouvelles technologies à des fins pédagogiques
- Juge une compétition

Equitation :

- initie aux différentes pratiques : mise en selle sur le cercle, voltige, pony-games, mounted-games, horse-ball, dressage, obstacle, hunter, cross, endurance, ...
- fait découvrir l'attelage.
- initie des cavaliers jusqu'aux premiers niveaux de compétition en : dressage, obstacle, hunter, combiné, concours complet, horse-ball, endurance, ...
- accompagne des promenades en pleine nature, avec les cavaliers de la structure, sur un itinéraire connu et reconnu.
- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - prépare des cavaliers ou des équipes en : dressage, saut d'obstacle, concours complet, voltige, horse-ball, endurance, polo, pony-games / mounted games (jeux à poney et montés), carrousel, monte en amazone, équitation de course pour amateurs,...
 - utilise la vidéo, et commente les prestations des pratiquants.
 - utilise de nouvelles technologies à des fins pédagogiques.
 - monte un spectacle d'animation équestre (choix des musiques, des costumes et des décors).
 - juge une compétition.
 - attelle et mène un équidé.
 - fait découvrir et encadre le skijoering.
 - Monte un spectacle d'animation équestre (choix des costumes, des musiques, et des décors)

Tourisme équestre :

Dans la structure :

- initie à la pratique de l'équitation d'extérieur.
- met en place des situations d'animation de pleine nature.
- informe les pratiquants sur la culture et l'histoire du tourisme équestre.

En extérieur :

- initie des cavaliers jusqu'aux premiers niveaux de compétition en Tourisme équestre : TREC, monté ou attelé, endurance
- accompagne des pratiquants en randonnée attelée
- assure l'animation en relation avec l'environnement naturel, culturel et humain.
- s'assure que les conditions météorologiques ne risquent pas de mettre en danger les randonneurs.
- guide et oriente selon la topographie en toute sécurité.
- guide en pleine nature un groupe monté ou attelé,
- respecte et fait respecter les règles de circulation : route, chemins, forêt, ...
- respecte et fait respecter les accès.
- donne les consignes de changements d'allure et de direction.
- organise des haltes et les étapes.
- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - prépare des cavaliers ou des meneurs à des épreuves de compétition liées au Tourisme équestre de base (individuelles ou en équipe).
 - participe à un projet de découverte des cultures locales.
 - fait découvrir et encadre le skijoering.
 - fait découvrir et encadre l'endurance.

• Il/elle veille à la sécurité des publics

- attribue les chevaux en fonction des cavaliers : niveau, morphologie,
- s'assure de l'adaptation du matériel à l'activité.
- s'assure de la sécurité des installations.
- respecte et fait respecter les consignes de sécurité en vigueur.
- respecte et fait respecter les règles de sécurité autour du cheval : seller, brider, pansage, ...
- se conforme aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident.
- identifie les personnes en difficultés et utilise une pédagogie différenciée.

- perçoit les situations à risques, et identifie les causes d'accidents et anticipe les problèmes.
- adopte des précautions particulières s'il encadre des enfants ou des adolescents.
- en cas d'incident il se comporte de manière adaptée vis-à-vis des cavaliers et des chevaux ou poneys.
- tient compte des conditions météorologiques et de leur évolution.
- déconseille ou empêche une personne de prendre trop de risques et l'oriente vers une prestation plus adaptée.
- actualise ses connaissances en matière de réglementation.
- s'assure des possibilités d'intervention des secours.
- assure les premiers secours auprès des pratiquants en cas d'accident.
- signale toute atteinte aux règles d'hygiène.
- est vigilant sur les comportements à risque : alcool, tabac, dopage, usage de substances psycho actives, ...

☑ Tourisme équestre :

- veille à la sécurité des pratiquants et de la remonte lors de déplacements et lors des haltes et bivouacs.
- veille au respect des règles de sécurité routière.
- utilise les différentes trousse de secours.

• Il/elle évalue et rend compte

- évalue les acquis, la qualité, la performance des cavaliers selon les critères observables préalablement définis dans la pédagogie mise en place et rend compte auprès des cavaliers et/ou parents, accompagnateurs...
- utilise des grilles d'évaluation.
- évalue la satisfaction du public, l'état de la cavalerie, du matériel et de l'environnement.
- rend compte de tout accident ou incident concernant les personnes, les animaux et équipements.
- analyse les problèmes rencontrés et propose des correctifs et aménagements.
- établit le bilan de son action.

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- évalue son action et rend compte.
- participe à des jurys d'examens fédéraux ou professionnels, dans sa structure ou en dehors.

Fonction : accueil, animation, promotion

Le moniteur accueille le public, anime la structure et assure la promotion des activités, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

• Il/elle accueille le public

- participe à l'accueil physique et téléphonique.
- identifie ses interlocuteurs.
- renseigne sur la structure, les activités, l'équipement nécessaire.
- adapte le contenu et la forme de ses propos.
- est vigilant sur les comportements à risque (fumeurs).
- veille à la qualité de l'accueil.

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- organise l'accueil et l'installation des clients en cas d'hébergement.
- accueille un public en difficulté.
- utilise une langue étrangère.

- ☑ Tourisme équestre :
 - emmène en randonnée des cavaliers qu'il ne connaît pas toujours à l'avance.
 - apprécie le niveau des pratiquants et leur aptitude à monter à l'extérieur.
- Il/elle anime la structure
 - informe les pratiquants des animations de la structure.
 - motive les pratiquants pour les fidéliser.
 - anime une réunion, une remise des prix, annonce des résultats /classements.
 - utilise une sono, un rétroprojecteur, une vidéo...
 - fait respecter les règles d'utilisation des équidés, du matériel et des installations.
 - rédige un compte-rendu écrit de sa prestation.
- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - présente les différents métiers de la filière.
 - conseille dans l'achat d'un équidé.
- Il/elle assure la promotion des activités
 - met en valeur les activités de la structure en interne et en externe.
 - participe aux relations avec les médias.
 - participe à l'élaboration des documents de promotion de la structure.
 - oriente les pratiquants vers des prestations adaptées.
 - vérifie les conditions et engage les cavaliers en épreuves, examens...
 - participe à des réunions professionnelles ou institutionnelles.
- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - réunit des informations sur les activités potentielles.
 - rencontre des interlocuteurs susceptibles de le conseiller dans sa démarche.
 - définit sa clientèle actuelle et potentielle.
 - détermine le mode de communication approprié.
 - prospecte et démarché de nouveaux clients ciblés en fonction des orientations de la structure.
 - vend des équipements spécifiques au profit de la structure.

Fonction : Soins, entretien et maintenance

Le moniteur participe aux soins quotidiens aux équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

- Il/elle participe aux soins journaliers et périodiques des équidés
 - contribue au bon état général de la cavalerie.
 - veille à l'alimentation et l'abreuvement.
 - respecte le comportement des chevaux et poneys (éthologie).
 - se préoccupe de l'hygiène et la santé des équidés qu'il utilise.
 - décèle les maladies courantes incompatibles avec le travail : coliques, boiteries, blessures, ...
 - participe à l'équipement des chevaux et poneys.
 - fait intervenir le vétérinaire dès que besoin.
 - organise la sortie quotidienne des équidés.
 - gère les arrivées et départs, les déplacements.
 - assume la fonction de convoyage d'équidés.
- ☑ Tourisme équestre :
 - diagnostique très rapidement les problèmes de santé et agit en conséquence.
 - procède à un dépannage d'urgence en maréchalerie, enlève et remet un fer.
 - choisit où et comment attacher les équidés : nœud, ligne d'attache...
 - réalise les nœuds d'attache (ligne et cheval).
 - organise le bivouac et le stationnement de sa cavalerie.

- Il/elle participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
 - participe à la propreté de l'établissement
 - participe à l'entretien des lieux de vie des équidés.
 - veille au bon entretien des abords, boxes, stalles,
 - évalue l'état des sols et aires de travail.
 - s'assure de l'entretien des sols des aires de travail avant leur utilisation.
 - s'assure de l'entretien et au rangement du matériel de sellerie.
 - propose le renouvellement des harnachements.
 - élimine tout matériel dangereux.
 - vérifie l'adéquation du matériel à l'utilisation envisagée.
 - vérifie le rangement du matériel pédagogique et des outils.
 - s'assure des conditions de stockage des aliments.
 - gère les pharmacies vétérinaire et humaine conformément à la réglementation en vigueur.
 - prépare une trousse d'urgence pour les déplacements.
 - utilise les véhicules et les machines d'emploi courant dans l'entreprise : tracteur, camion, concasseur, ...
 - se préoccupe de l'entretien des machines.
 - participe au transport du matériel.
 - participe à l'aménagement des installations en vue des manifestations organisées.
 - entretient le matériel ou les équipements spécifiques à ses activités.
- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - assure lui-même le transport des équidés et du matériel correspondant.
 - conseille sur l'aménagement des installations pour les adapter aux différentes prestations de la structure.
 - effectue des petites réparations sur les matériels et équipements.
- Tourisme équestre :**
 - entretient et adapte l'équipement du cheval de randonnée.
 - constitue et utilise les différentes trousse de dépannage et de secours humain et équin.

Fonction : valorisation de la cavalerie

Le moniteur évalue la cavalerie et la travaille régulièrement pour assurer la sécurité des pratiquants et leur satisfaction dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

- Il/elle évalue la cavalerie
 - évalue l'aptitude des équidés aux prestations équestres.
 - évalue le comportement de la cavalerie.
 - évalue le niveau de dressage, les qualités, les difficultés et risques d'emploi des équidés selon des critères adaptés.
 - évalue l'âge, les aptitudes et les déficiences des équidés.
 - décide de ne pas utiliser un équidé jugé dangereux ou trop difficile par rapport au niveau des pratiquants ou aux activités envisagées.
 - définit, en fonction de l'activité, les caractéristiques de l'équidé recherché.
 - participe au renouvellement de la cavalerie.
- Il/elle valorise la cavalerie en fonction de l'activité envisagée :
 - définit un programme de travail individualisé en fonction de l'utilisation à laquelle les équidés sont destinés et adapte sa démarche en fonction des résultats obtenus.

- assure le travail des chevaux et poneys dans l'optique de leur utilisation: mise en confiance, au travail, en condition.
- utilise les techniques de travail non monté : en liberté, dans un rond, à la main, à la longe et aux longues rênes, ...
- utilise des méthodes de travail cohérentes avec le comportement et la psychologie de l'équidé dans l'utilisation envisagée.
- prépare la cavalerie à l'activité dans le respect de son bien être.
- conduit un dressage progressif et approprié à l'activité.
- habitue les équidés à embarquer et débarquer facilement.
- analyse et résout les problèmes de communication entre l'humain et l'équidé.
- utilise des gestes adaptés en cas d'incident et prend les mesures qui s'imposent.
- choisit et adapte les assouplissements longitudinaux et latéraux pour améliorer l'emploi de sa cavalerie en fonction de son utilisation.
- choisit et adapte les embouchures, les enrênements, les protections...
- présente des chevaux ou poneys à des épreuves équestres de son activité.
- entretient ses connaissances équestres.
- se forme et s'informe d'éventuelles nouvelles pratiques.
- peut participer à une manifestation ou une démonstration dans son activité.

Equitation :

- maîtrise les notions d'équilibre, d'harmonie musculaire et de mise en main sur le plat et à l'obstacle.
- accoutume les chevaux et poneys au saut des obstacles mobiles et fixes.
- familiarise tous les équidés avec l'environnement et la pleine nature.
- démontre à cheval des gestes techniques par exemple : changement et variations d'allures, relation attitude/vitesse, effets des aides, le saut des obstacles, les différents assouplissements, ...

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- attèle et mène un attelage.
- dresse un cheval pour la voltige.
- pratique l'endurance, les techniques de randonnée équestre de compétition (TREC), les courses d'orientation, le horse-ball, le polo, le skijoering, l'équitation western, l'équitation de travail, la monte en amazone, ...
- monte en course amateur.

Tourisme équestre :

- éduque sa cavalerie dans l'optique de l'utilisation en pleine nature : terrain naturel et accidenté, franchissement d'obstacles naturels, vue et bruits d'objets inhabituels.
- conduit aux trois allures avec les deux rênes dans une main.
- montre à cheval des gestes techniques par exemple : le franchissement d'une difficulté de terrain en pleine nature.

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- sait bâter et mener un équidé en main.
- attèle et mène dans le cadre du tourisme attelé en pleine nature.
- pratique les compétitions liées au tourisme équestre (monté ou attelé).

Fonction : organisation et gestion de la structure

Le moniteur participe à l'organisation des activités et à la gestion des activités équestres, dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

- Il/elle participe à l'organisation des activités de la structure

Organisation du travail

- planifie et coordonne les activités, l'utilisation des équidés, du matériel et des installations.
- organise et équilibre le travail des chevaux, poneys, ...
- conçoit et présente un calendrier d'animations, un programme d'activités.

- participe à l'organisation des manifestations liées à son activité : fête du club, journée portes-ouvertes, examens, compétition...
- utilise les nouvelles techniques d'information et de communication.
- organise des déplacements : moyens, hébergement, restauration.
- coordonne les personnes qui l'aident dans cette tâche.
- est attentif aux suggestions de la clientèle et conçoit des produits innovants.

Gestion

- gère les urgences et les priorités.
- note les messages qu'il reçoit, traite l'information et en assure le suivi.
- communique avec les fournisseurs, vétérinaires, maréchal-ferrant...
- participe à la gestion des stocks et approvisionnements.

Actualisation des connaissances

- utilise les dispositifs de la formation professionnelle continue pour développer ses compétences.
- vérifie les éléments liés à la sécurité active et passive des structures équestres.
- entretient ses connaissances en matière de législation et réglementation.
- sait où trouver les informations dont il a besoin.
- s'appuie sur les organisations professionnelles ou institutionnelles.

Conseil :

- conseille des professionnels pour l'encadrement d'un groupe par (ex : scolaires, handicapés,...), pour rédiger un projet pédagogique, pour organiser des séances et faire le bilan.
- conseille la structure dans la gestion du matériel et de la cavalerie.

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- anime les réunions d'équipe.
- assure le tutorat du personnel dans le respect du code du travail, de la législation sur la formation professionnelle.
- organise l'intervention d'un spécialiste dans la structure.

• Il/elle participe à la gestion administrative

- renseigne les documents administratifs et les vérifie (licences, examens, engagements,...).
- gère les inscriptions aux activités.
- gère le fichier clients.
- participe au suivi administratif et sanitaire des équidés : registre d'élevage.
- participe à l'encaissement des leçons, stages, etc.
- accomplit les formalités liées aux obligations légales et réglementaires en vigueur.
- effectue des démarches auprès des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat.
- est en relation avec la Fédération française d'équitation, ses comités régionaux ou départementaux, la direction technique.
- transmet les résultats : examens, concours... ; dans les délais prévus au bon destinataire.
- répond aux courriers et convocations professionnelles ou institutionnelles.
- tient à jour le registre d'élevage et les fiches de soins : maréchalerie, vermifuges...
- établit les déclarations d'accident, s'assure du suivi de la victime, et des relations avec les proches.

❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*

- effectue des démarches auprès de clients potentiels.
- monte un dossier dans le cadre d'un projet.
- recherche des partenaires et des aides financières.
- renseigne les documents administratifs particuliers.
- tient un cahier de caisse journalier.

- ☑ Tourisme équestre :
 - choisit et réserve les lieux d'étapes adaptés dans la région choisie.
 - détermine les conditions pratiques et financières.
 - identifie les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers.

- Il/elle participe à la gestion financière
 - participe à la gestion du budget avec son responsable hiérarchique.
 - participe à la gestion des équidés et du matériel.
 - évalue les dépenses et recettes des activités, l'impact sur la clientèle (motivation et fidélisation).

- ❖ *Activités qu'il peut être amené à réaliser :*
 - participe à l'élaboration et à la gestion du budget annuel.
 - Gère le budget d'une activité
 - Estime le coût d'une prestation
 - Fixe le prix de vente d'une prestation en tenant compte de la notion de rentabilité
 - Emet des factures et/ou des notes d'honoraires
 - Tient la comptabilité